

URGENT

10-10-84
Kigali, le 29 AOUT 1984

N° 1480 / 08/84/CAB.

Messieurs les Administrateurs-Délégués
de la SOMIRWA
B.P. 266
KIGALI

Confidentiel

Objet : Survie de la SOMIRWA.

89.8.84
Date 77395/08
No. Cls

Messieurs les Administrateurs-Délégués,

Il vous souviendra que lors de la réunion des bailleurs de fonds et des actionnaires de la SOMIRWA qui a eu lieu à Bruxelles du 1 au 3 août 1984 il a été convenu que les actionnaires eux-mêmes et la SOMIRWA allaient prendre les mesures pour assurer la survie de la Société en attendant que les négociations sur le plan de financement aboutissent.

Dans ce cadre, le Gouvernement rwandais souhaiterait que le Conseil d'Administration de la Société se penche sur la réduction des dépenses de la SOMIRWA. La situation de la SOMIRWA étant dramatique, le Conseil devrait se réunir le plus vite possible, pas plus tard que la première quinzaine du mois de septembre 1984, pour examiner entre autres mesures, les voies et moyen de comprimer les dépenses de la Société pendant la période intérimaire. La compression des dépenses doit passer par certaines actions urgentes à mener dans l'immédiat pour éviter que la situation financière de la Société ne se dégrade davantage. Parmi ces actions, le Gouvernement propose entre autres celles qui suivent :

1. Réduction du personnel expatrié.

Tout en reconnaissant l'effort déjà fait par la Société qui a déjà licencié 13 cadres dont 6 rwandais et 7 expatriés, le Gouvernement rwandais demande à la SOMIRWA de mettre fin aux services de 17 expatriés déjà identifiés dont 5 seraient remplacés par des cadres nationaux.

Le Gouvernement rwandais fera tout ce qui est en son pouvoir pour procéder à ce remplacement dans les meilleurs délais, tout comme il mettra à la disposition de la Société des cadres nationaux jugés absolument indispensables.

2. Réduction des dépenses pour location de maisons d'habitation.

La location de maisons d'habitation des agents de la SOMIRWA lui coûte cher. La Société dépense environ 2,4 millions chaque mois pour cet article.

Par ailleurs, l'on sait que la Société dispose de 13 maisons sises à KABUYE et qui restent inoccupées depuis leur achèvement en août 1982.

à cause du litige qui oppose la Société à l'Entreprise qui les a construites.

.../...

Pour comprimer les dépenses, la Société devrait entrer en contact avec les Entreprises Générales DEGREEF & Cie pour que ces 13 maisons soient occupées par les agents de la SOMIRWA.
Les frais de loyer dépensés chaque mois devraient permettre de payer, du moins par tranches, le montant restant dû à l'entreprise.

3. Dépenses pour consommation d'eau et d'électricité.

Le Gouvernement recommande que les factures de consommation d'eau et d'électricité dans les maisons d'habitation soient à charge de l'agent. Il en serait de même pour les frais de scolarité et le transport des enfants.

4. Dépenses de fonctionnement du Garage sis à GIKONDO.

Le Gouvernement recommande que le garage de la SOMIRWA sis à GIKONDO soit réduit à la réparation du seul matériel de Mines.

5. Fermeture des mines non rentables.

La SOMIRWA doit faire tout ce qui est possible, pour comprimer ses dépenses. Aussi, en plus des mesures préconisées dans les lignes qui précèdent, la Société devrait-elle envisager la fermeture temporaire de certaines mines non rentables.
Il reste entendu que l'exploitation artisanale devrait être maintenue parce qu'elle est rentable.

6. Mise sur ordinateur de la liste de paie.

Afin d'assurer une meilleure gestion de ses travailleurs, il est recommandé à la SOMIRWA d'identifier, par groupe géographique d'exploitation, les travailleurs qu'elle a réellement engagés, ceux dont elle a effectivement besoin et de procéder à une mise sur ordinateur de la liste de tous ses cadres et travailleurs.
Il va de soi que ce contrôle devra être effectué périodiquement.

7. Réorganisation de la Société.

Le Gouvernement rwandais recommande à la SOMIRWA de mettre en place une structure organisationnelle et un organigramme adaptés aux mesures précitées et de réduire les activités et les dépenses de la SOMIRWA à des possibilités réelles de rentabilisation.

Telles sont, Messieurs les Administrateurs-Délégués, les quelques mesures que le Gouvernement rwandais souhaite que le Conseil d'Administration de la SOMIRWA examine dans sa prochaine réunion. Vous voudrez bien en préciser l'impact financier sur les dépenses de la Société.

Veuillez agréer, Messieurs les Administrateurs-Délégués, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre à la Présidence de la République KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
Mathieu NGIRIRA.

